



Observatoire Sanitaire
Médico-social et Social

ANALYSE FORMATION

Les entrants en formation dans les filières paramédicales

En Région Centre - Val de Loire



Formations présentes dans l'étude

Afin de former les futurs professionnels du secteur sanitaire et médico-social, la région Centre-Val de Loire dispose d'un appareil de formation concentré sur Tours et Orléans pour les filières de la rééducation et les filières techniques, mais propose un maillage plus territorialisé pour les cursus de niveau 3 et la filière des infirmiers.

En 2017, près de 2 900 apprenants ont intégré une des quinze filières paramédicales de la région, dont 79% qui suivent une formation d'infirmier ou d'aide-soignant.

Mais qui sont ces nouveaux apprenants ?

Quels sont leurs parcours avant d'intégrer la formation ? Certains cursus apparaissent-ils plus attractifs pour des personnes déjà en emploi ? Les apprenants originaires de la région sont-ils mobiles dans leur parcours de formation ?

C'est ainsi pour répondre à ces questionnements, qu'une analyse du profil des promotions inscrites dans un des cursus de formations paramédicales de la région au cours de l'année 2017 a été menée. Ce sont ces résultats que nous présenterons dans la suite du document.



→ 2 900 apprenants inscrits en première année

Au cours de l'année 2017, près de **2 900 apprenants se sont engagés dans une formation paramédicale** ouverte en région Centre-Val de Loire.

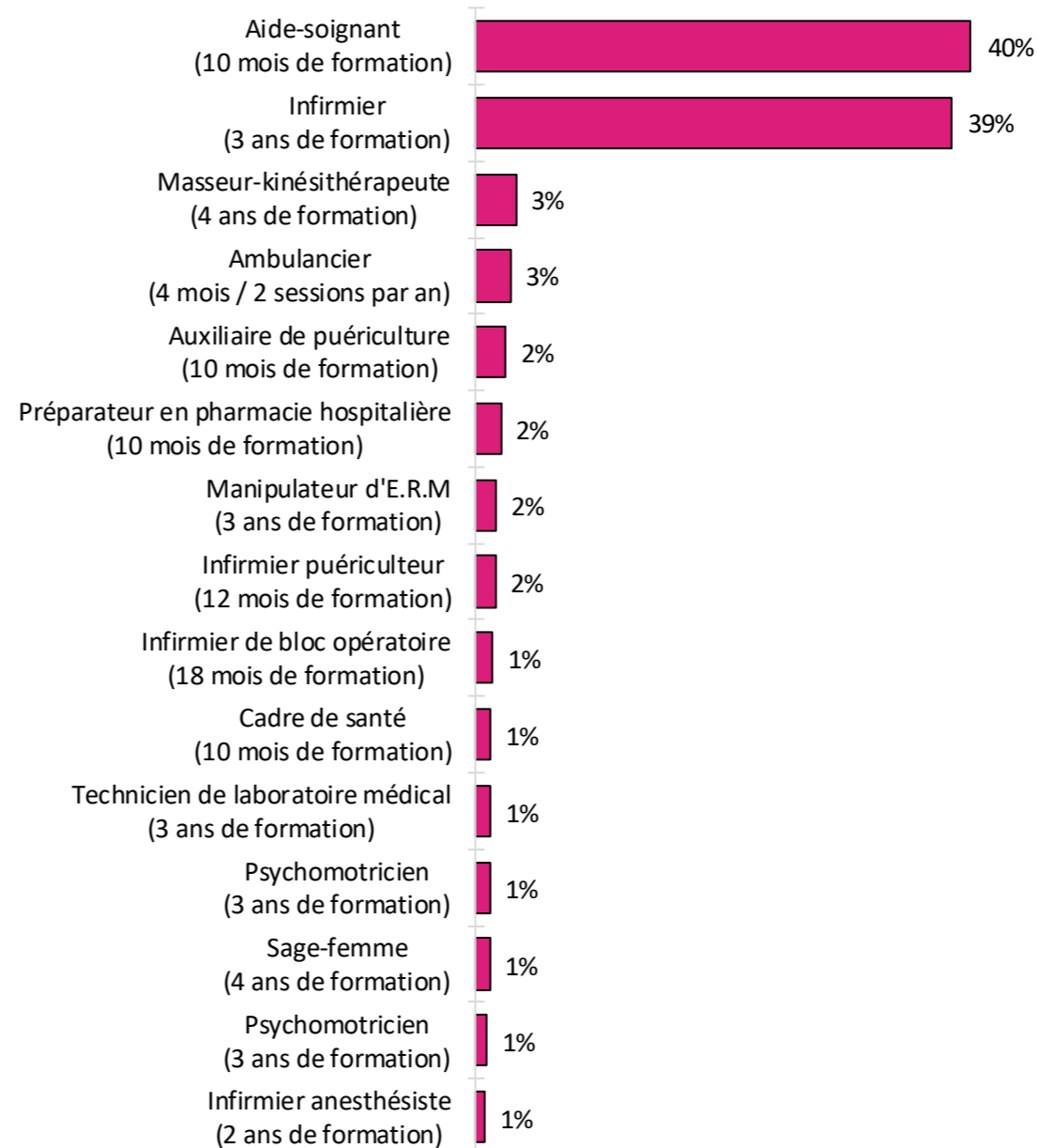
Les formations de niveau 3 (anciennement niveau V), accessibles sans condition de diplôme, sont au nombre de trois : aide-soignant, ambulancier et auxiliaire de puériculture. Ces formations **concentrent 45% des effectifs**.

En complément, **55% des apprenants sont donc inscrits dans une formations de niveau post bac**. Pour rappel, précisons que parmi ces formations, certains cursus sont dits « spécialisés » car il est nécessaire d'être au préalable détenteur d'un diplôme de santé, voir même d'avoir exercé quelques années en tant que professionnel de santé, pour y postuler. C'est le cas pour la spécialisation des infirmiers (bloc opératoire, anesthésiste et puériculteur), pour le cursus de préparateur en pharmacie hospitalière, ainsi que pour celui de cadre de santé.

En cohérence avec le maillage territorial de l'offre de formation, **les filières d'aide-soignant et d'infirmier, comptabilisent le plus grand nombre des effectifs** : 79% des inscrits en première année.

La durée des formations varie entre 4 mois (pour le cursus ambulancier) **et 4 ans** pour obtenir les diplômes d'Etat de sage-femme et de masseur-kinésithérapeute. A noter : l'admission pour certaines filières qui s'opère après une première année de licence STAPS, Biologie ou PACES.

Répartition des effectifs inscrits en première année par filière de formation



➔ Un niveau d'étude à l'entrée en formation en cohérence avec les prérequis, à l'exception des cursus de niveau V

73% des apprenants ont déclaré avoir un niveau d'étude à l'entrée en formation équivalent ou supérieur au baccalauréat, (notons tout de même une large majorité de bacheliers).

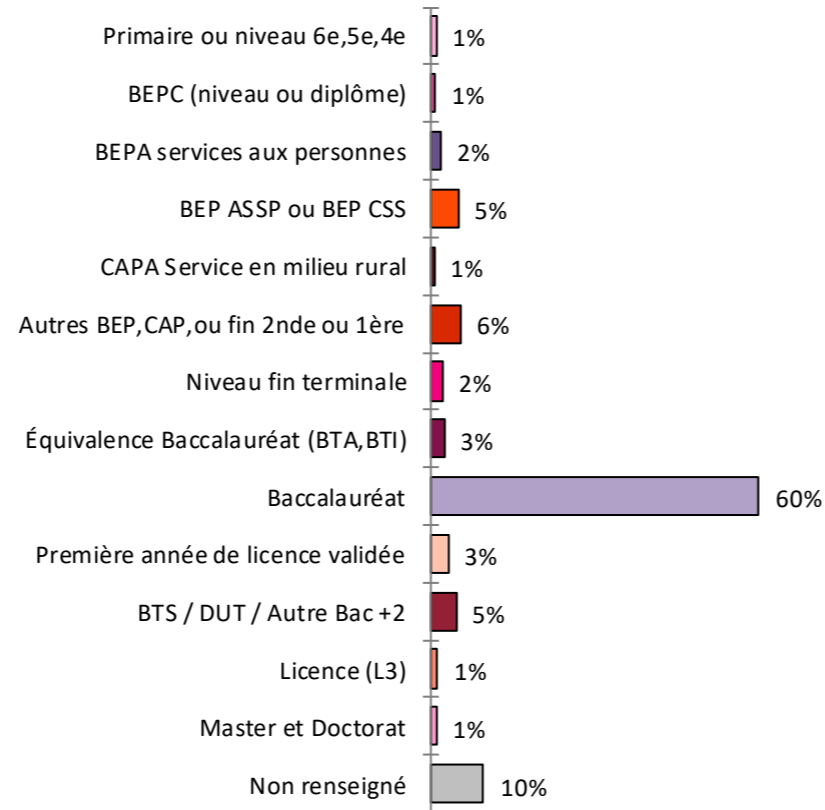
De plus, une personne sur dix avait débuté une formation du supérieur, en cohérence avec les filières de recrutement des cursus de la rééducation, de technicien de laboratoire et de sage-femme.

Ainsi, dans la mesure où le poids des inscrits dans une formation post-bac s'élevait à seulement 55%, **une partie des apprenants a donc intégré le cursus avec un niveau supérieur aux prérequis demandés.** Ainsi lorsque nous regardons plus en détail les formations de niveau 3 : 86% des étudiants auxiliaires de puériculture ont un niveau 4 et plus, 65% chez les ambulanciers, et 61% chez les aides-soignants. Précisons dès lors que les personnes sans qualification, qui ont tenté les concours d'entrée, ont pu se trouver en difficulté pour réussir les épreuves d'admission compte tenu d'une concurrence plus formée.

A noter également que **des personnes déjà titulaires d'un diplôme paramédical ont souhaité continuer à évoluer dans le secteur et se sont engagées dans un nouveau cursus de formation.** Cela concerne des diplômés ambulanciers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture qui se sont inscrits soit dans l'une des deux autres formations de niveau 3, soit dans celle d'infirmier. Rappelons d'ailleurs que la réglementation a ouvert l'accès à la formation d'infirmier aux personnes titulaires des diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant. Ainsi, 12% des apprenants infirmiers ont déclaré être titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant.

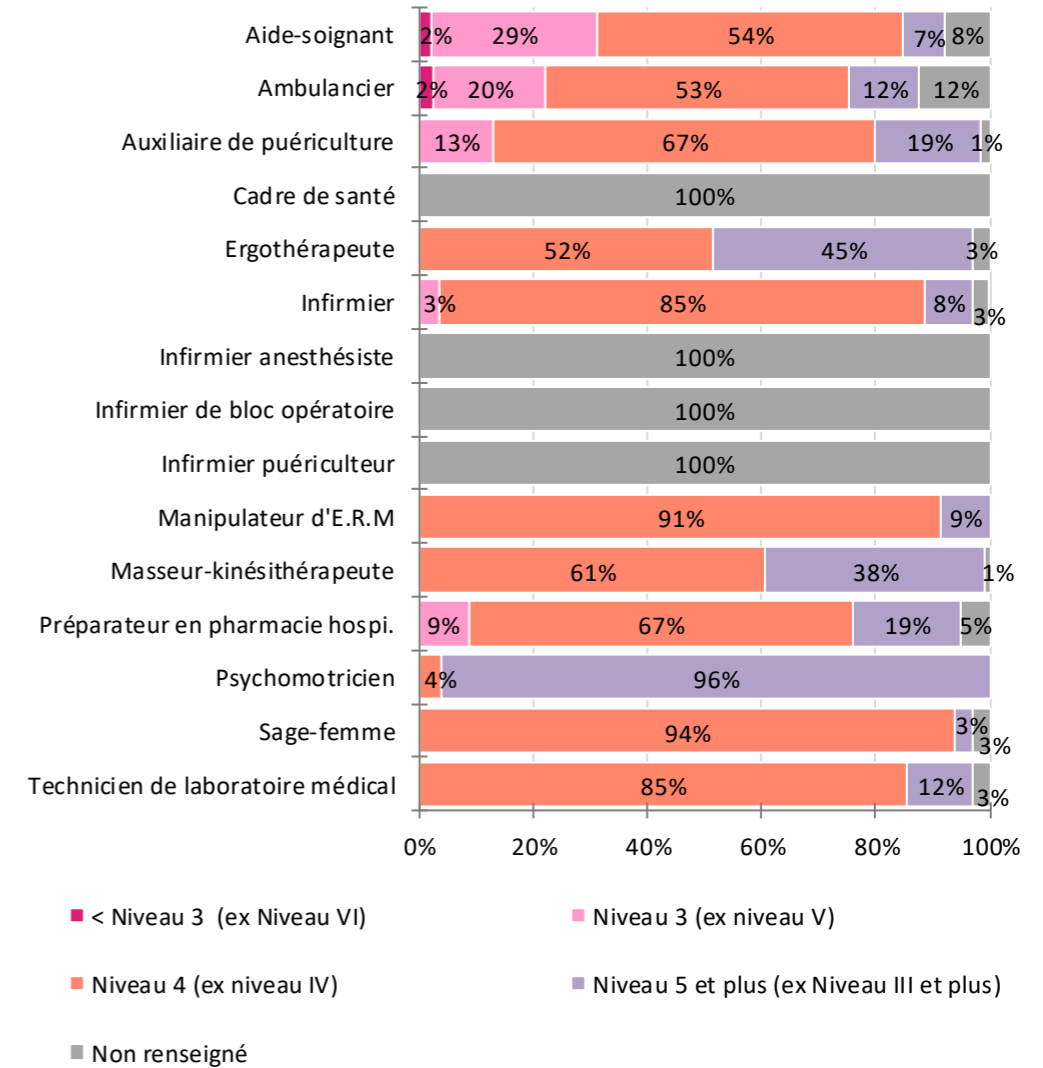
Niveau d'étude (ou diplôme le plus élevé) à l'entrée en formation

Effectif inscrit en première année toute filière confondue



Regroupement des niveaux d'étude à l'entrée en formation

Effectif inscrit en première année par filière



➔ Des bacheliers issus des filières scientifiques et technologiques « santé et social »

Parmi les effectifs détenteurs d'un baccalauréat, la majorité a suivi un enseignement de la filière générale « Série scientifique », 24% des effectifs bacheliers, et de la filière technologique « Sciences et technologies de la santé et du social » (22% des effectifs).

La filière « S » est particulièrement représentée dans les promotions de psychomotricien (77%), de manipulateur d'ERM (81%), d'ergothérapeute (87%) et de masseur-kinésithérapeute (100%), en lien avec les filières de recrutement (PACES, Licences de biologie et STAPS).

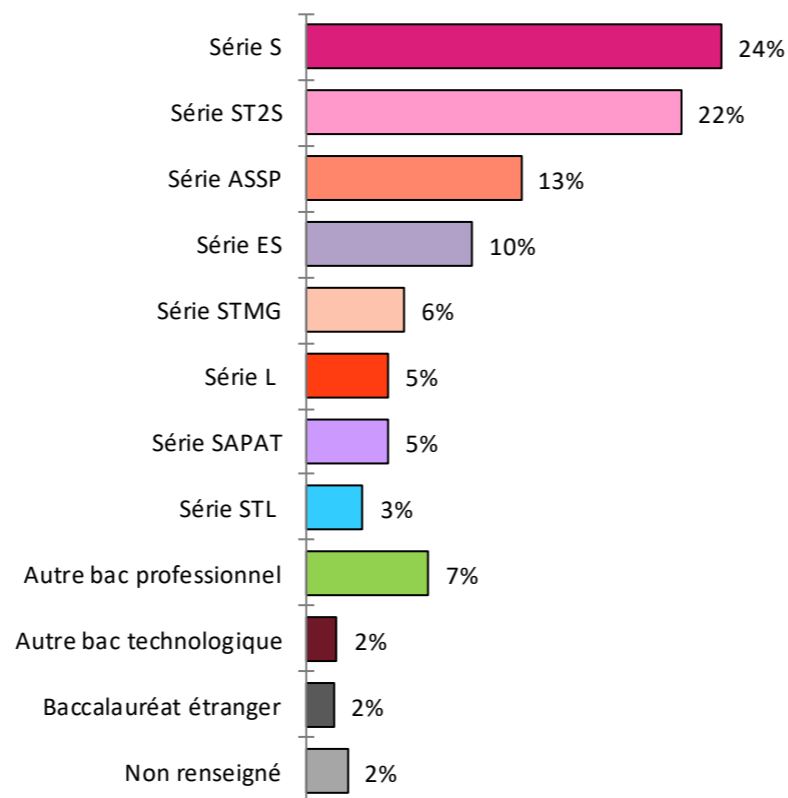
Les bacheliers ST2S sont quant à eux plus présents chez les préparateurs en pharmacie hospitalière (38% des bacheliers), les infirmiers (32%) et les auxiliaires de puériculture (25%).

Des dispositifs réglementaires ont ouvert des places dédiées aux personnes titulaires des baccalauréats professionnels « Accompagnement, soins et services à la personne - ASSP » et « Services aux personnes et aux territoires – SAPAT » dans deux cursus de niveau 3 (Aide-soignant et Auxiliaire de puériculture).

La série ASSP prédomine avec 13% des effectifs au global (pour un poids de 29% dans la filière A.S et de 20% pour les A.P), la part de la filière SAPAT s'élevant à 5%.

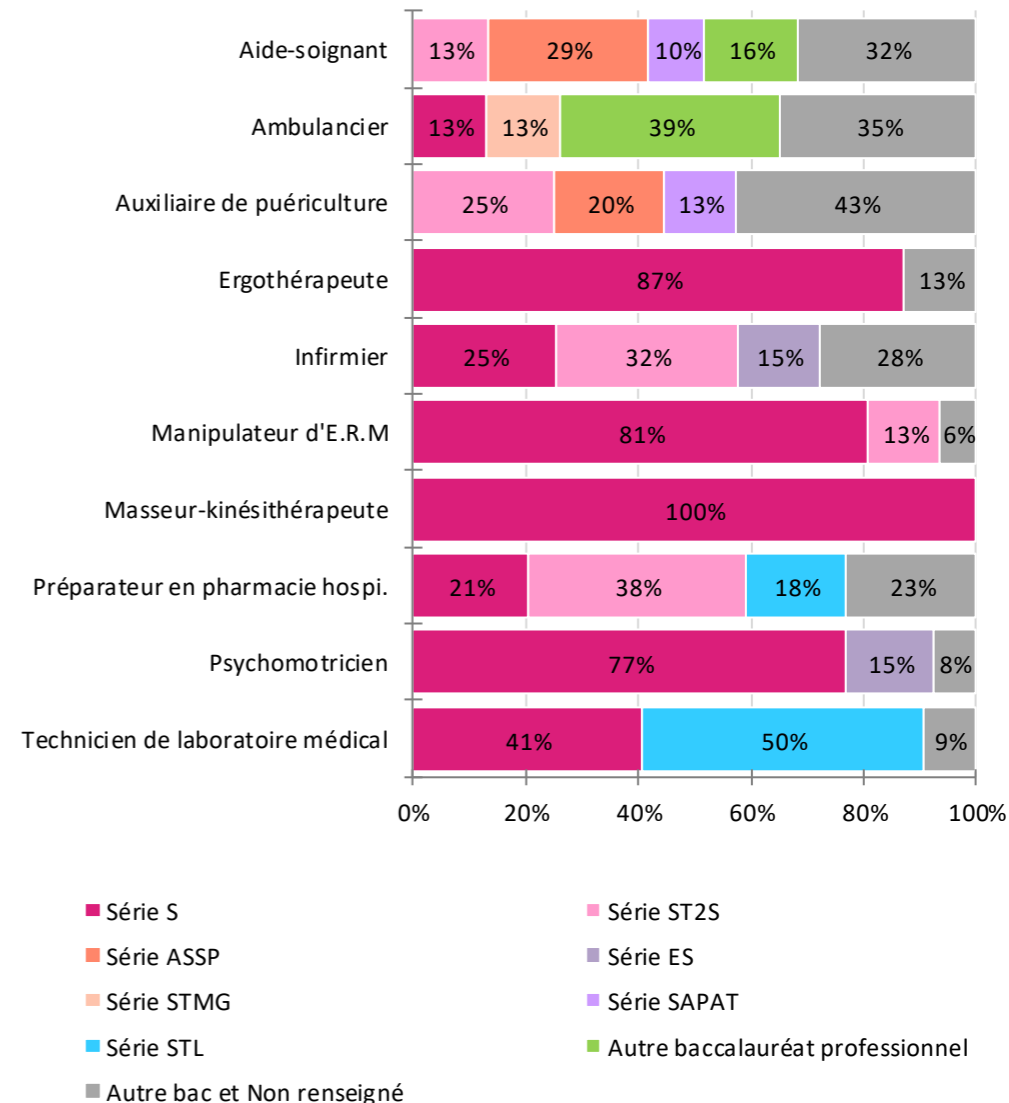
Série du baccalauréat

Effectif inscrit en première année toute filière confondue



Principales séries de baccalauréat

Effectif inscrit en première année par filière



→ Un parcours professionnel déjà acquis à l'entrée en formation...

Une grande partie des étudiants ont intégré une formation de santé après avoir eu un parcours professionnel :

39% étaient en emploi avant leur entrée en formation, en majorité dans un établissement du secteur sanitaire et social (31%).

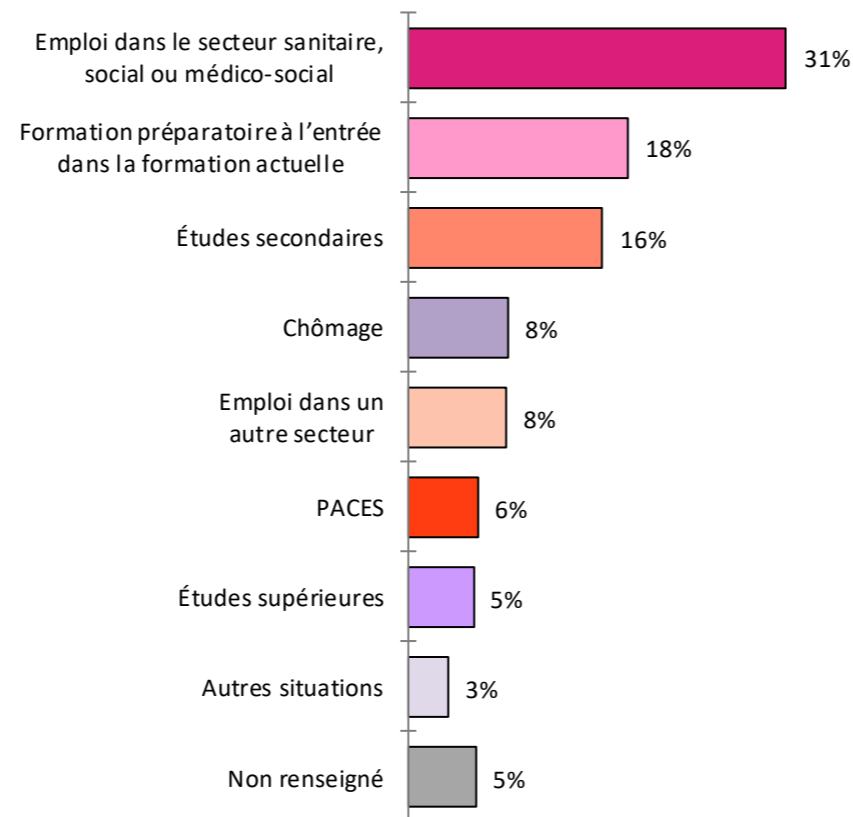
Les filières de spécialisation telles que préparateur en pharmacie hospitalière, infirmier de bloc, infirmier anesthésiste, infirmier puériculteur et cadre de santé concentrent la plus grande part de ces profils dans leurs effectifs : entre 74% (pour les PPH) et 100% (pour les IBODE) des apprenants sont issus du secteur sanitaire, médico-social et social (ce qui rappelle est un des préalable nécessaire pour un cursus de spécialisation). Dans une moins forte proportion mais non des moindres, on retrouve cette caractéristique chez les aides-soignants (44%).

Près d'une personne sur deux a suivi une formation préparatoire pour intégrer leur cursus de santé, en majorité les infirmiers (38%) et les ergothérapeutes (48%).

La part des personnes qui étaient sans emploi représente au global 8% des effectifs de première année mais elle est quasiment concentrée sur un cursus : 41% des apprenants ambulanciers ont déclaré être au chômage avant leur admission.

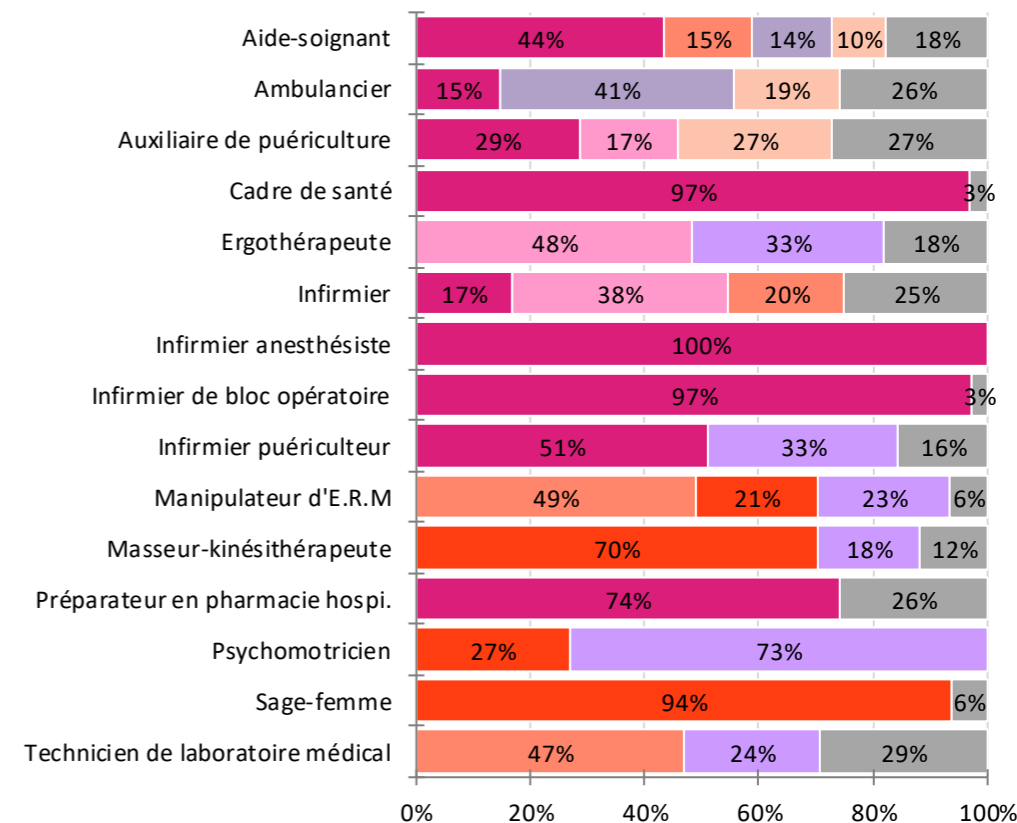
Situation avant l'entrée en formation

Effectif inscrit en première année toute filière confondue



Principales situations avant l'entrée en formation

Effectif inscrit en première année par filière



- Emploi dans le secteur sanitaire, social ou médico-social
- Formation préparatoire à l'entrée dans la formation actuelle
- Études secondaires
- Chômage
- Emploi dans un autre secteur
- PACES
- Études supérieures
- Autres situations et Non renseigné

→ Des aides financières axées sur les bourses et les dispositifs de Pôle emploi

Au titre de la formation initiale, le Conseil régional prend en charge le coût pédagogique des formations paramédicales et sociales. Cela concerne les personnes en poursuite d'étude (issues d'un cursus scolaire) et sous certaines conditions les demandeurs d'emploi. Pour les autres situations, la prise en charge financière se fait via les employeurs, les OPCA / OPCO ou par un financement individuel.

En sus de cela, les apprenants peuvent solliciter des aides financières, les dispositifs dépendant des modalités de financement des formations.

81% des effectifs inscrits en première année ont indiqué bénéficier d'au moins une aide financière (ou avec une demande en cours).

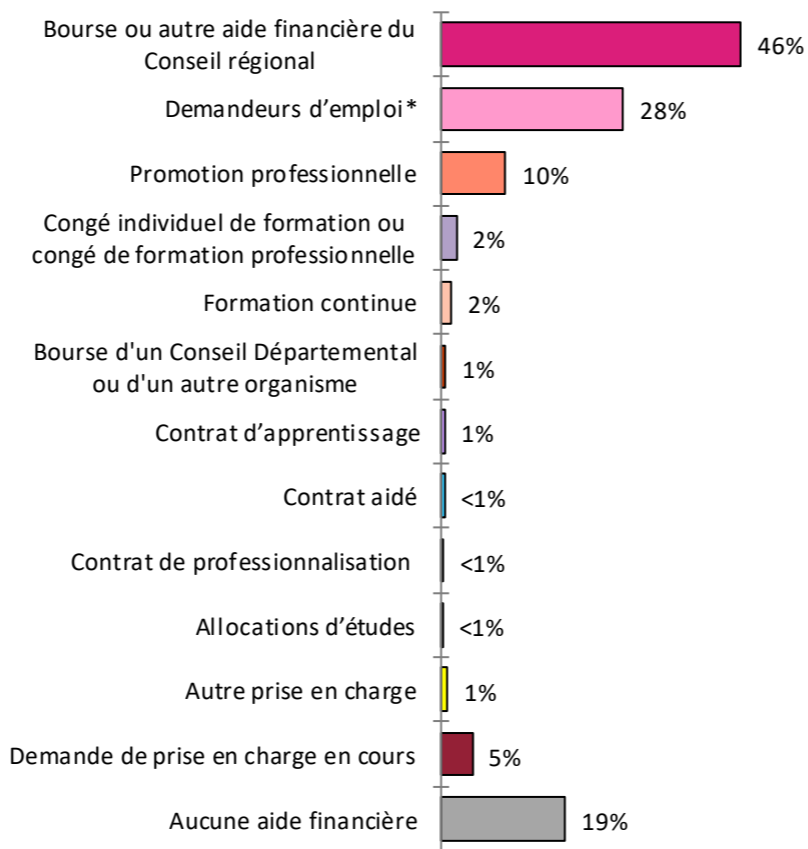
En cohérence avec le mode de financement des formations paramédicales, **près d'un apprenant sur deux est bénéficiaire du système de bourse du Conseil régional.**

Les aides spécifiques allouées aux demandeurs d'emploi concernent 28% des effectifs, principalement dans les cursus de niveau 3, d'infirmier et de puériculteur.

Dans les filières de spécialisation, où se concentrent les effectifs salariés qui étaient en emploi dans le secteur sanitaire et social, les aides spécifiques aux agents de la fonction publique (dans le cadre de la promotion professionnelle) sont la principale source d'aide financière.

Aides financières pour suivre la formation

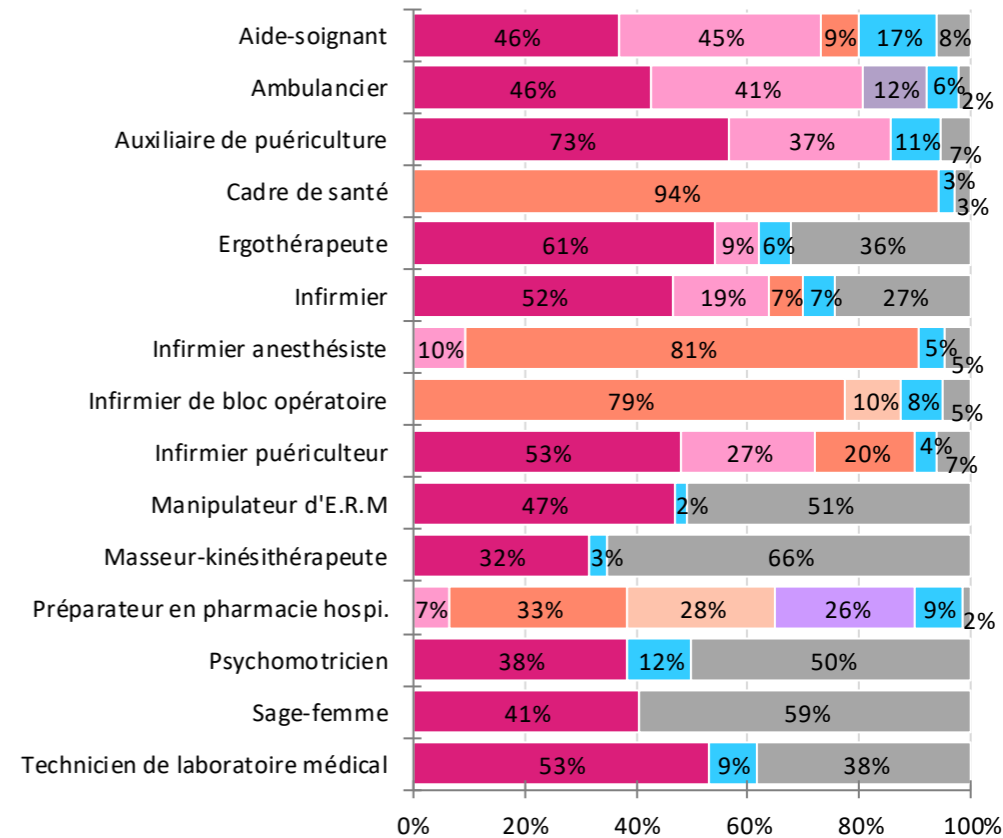
Effectif inscrit en première année toute filière confondue



* Demandeurs d'emploi qui bénéficient à ce titre d'une indemnité chômage, allocation de retour à l'emploi ou allocation formation.

Principales aides financières pour suivre la formation

Effectif inscrit en première année par filière



■ Bourse du Conseil régional ■ Demandeurs d'emploi * ■ Promotion professionnelle
 ■ CIF / CFP ■ Formation continue ■ Contrat d'apprentissage
 ■ Autres situations ■ Aucune aide financière

Dans le questionnaire, les apprenants pouvaient cocher deux choix dans la liste, la somme des % peut donc être supérieure à 100%

→ Des filières qui restent encore fortement féminisées

Les filières de santé sont encore aujourd'hui très teintées par la féminisation : **87% des effectifs inscrits en première année sont des femmes**. Certaines ne présentent même aucune mixité : auxiliaire de puériculture et sage-femme.

Infirmier anesthésiste, manipulateur d'ERM, masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et technicien de laboratoire se démarquent quelque peu de cette tendance avec une part plus élevée d'effectif masculin (entre 23% et 37%).

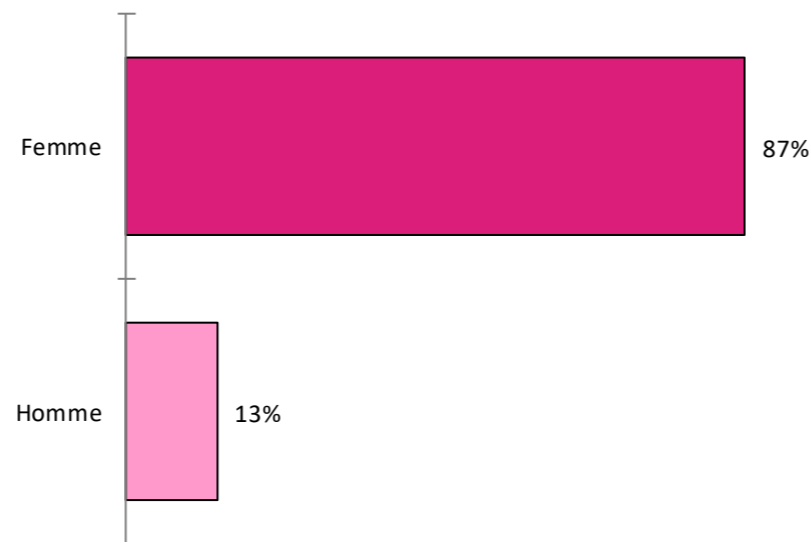
Sur les 15 cursus étudiés ici, seuls les apprenants ambulanciers sont majoritairement des hommes avec 70% de leurs effectifs.

La surreprésentation féminine dans certaines filières s'explique probablement en partie par les parcours des apprenants. En effet, les sections alimentées par les séries de type ST2S ou ASSP sont des filières qui comptabilisent près de 90% de femmes. A l'inverse, la part masculine progresse pour les formations dont le recrutement se fait à partir de cursus PACES, Biologie ou STAPS dont le nombre de bacheliers scientifiques (caractérisé par une mixité des lycéens) sont les plus importants.

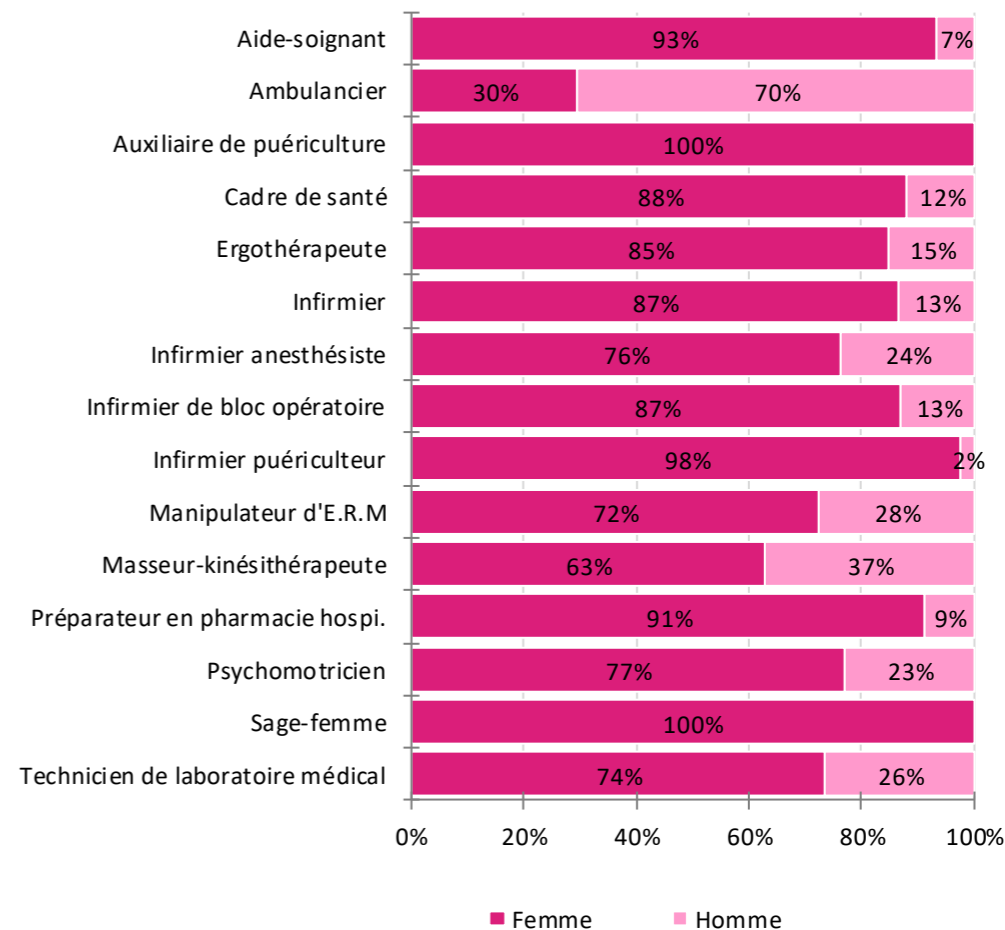
Un autre élément est également à prendre en compte : un tiers des premières années travaillaient dans le secteur de la santé, du médico-social et du social avant d'intégrer la formation, un secteur particulièrement féminisé avec 81% de femmes (pour 50% en moyenne tous secteurs confondus).

Genre

Effectif inscrit en première année toute filière confondue



Effectif inscrit en première année par filière



→ Une moyenne d'âge de 25,7 ans

63% des effectifs inscrits en première année sont âgés de moins de 25 ans, dont 30% ont moins de vingt ans.

La moyenne d'âge s'élève à 25,7 ans, ce qui peut apparaître élevé pour des personnes entrées en début de cycle de formation, mais cet indicateur global est à corrélérer avec le profil d'apprenants ayant eu un parcours professionnel préalable.

En effet, certaines filières, les plus jeunes, sont suivies par des personnes qui ont intégré leur cursus dans la continuité d'un parcours de formation initiale (secondaire, classe préparatoire, études supérieures) : les manipulateurs d'ERM, les sages-femmes, et les filières de la rééducation, qui ont entre 19 et 20 ans en moyenne.

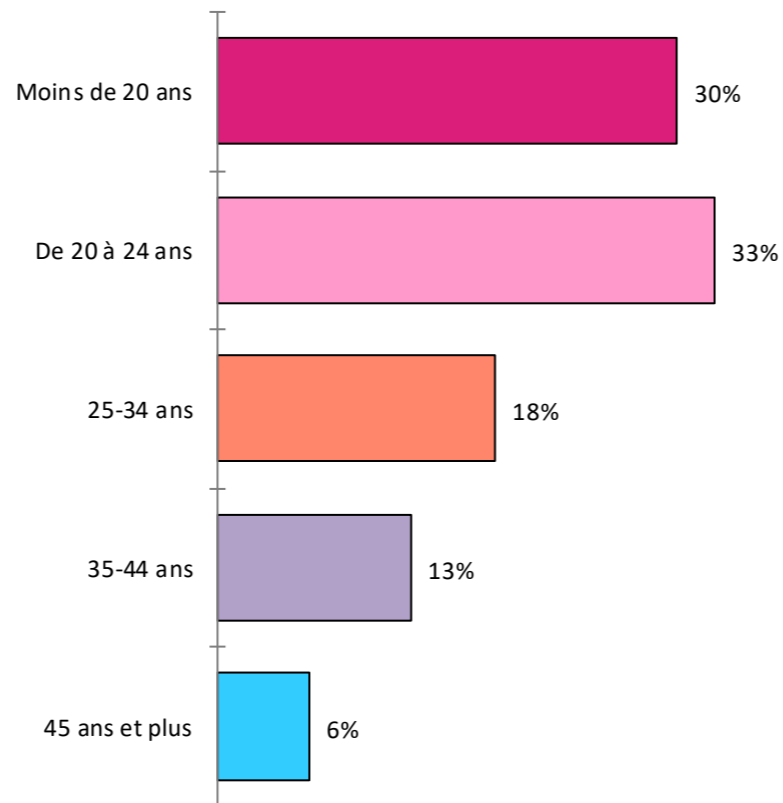
A l'inverse, certaines filières font apparaître des apprenants de 45 ans ou plus. Ce sont majoritairement les cursus de spécialisation, tels que les infirmiers de bloc opératoire, les cadres de santé, les préparateurs en pharmacie mais également les cursus de niveau 3 (Aide-soignant et Ambulancier).

Notons que ces arrivées dites « tardives » dans l'emploi (hors spécialisation) peuvent illustrer des parcours de reconversion professionnelle et faire apparaître une certaine attractivité du secteur de la santé pour des personnes en deuxième partie de carrière.

Rappelons néanmoins que ces métiers présentent des contraintes physiques, liées notamment à la manipulation des patients. Les risques d'usures et d'inaptitudes professionnelles y sont prégnantes, et le facteur «Age» peut avoir son importance.

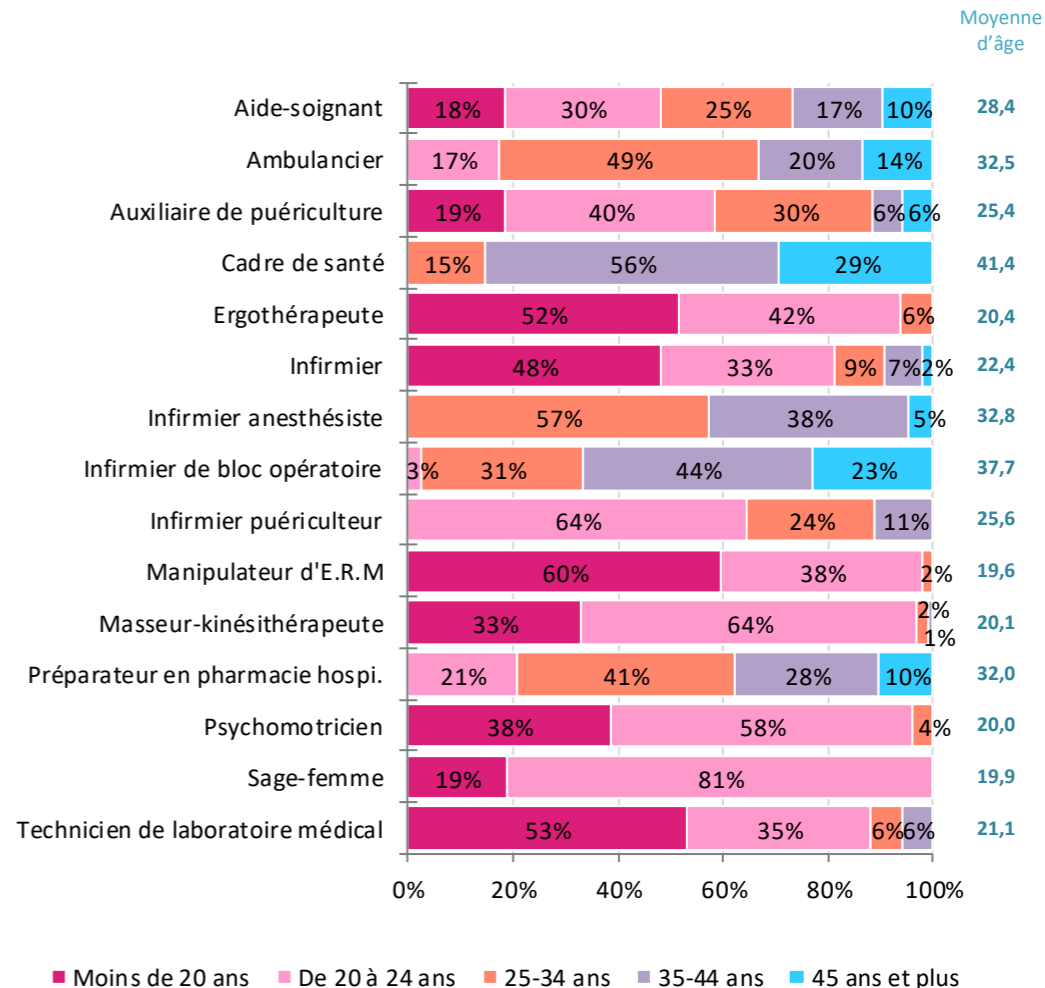
Age

Effectif inscrit en première année toute filière confondue



Moyenne d'âge :
25,7 ans

Effectif inscrit en première année par filière



➔ 65% des effectifs sont originaires de la région

Les promotions qui ont intégré une des 15 filières paramédicales **sont composées à 65% d'effectif originaire de la région**. A titre comparatif, dans les filières en travail social ce taux s'élève à 74%.

Ce sont les écoles situées en Eure-et-Loir et dans l'Indre qui concentrent la part la plus élevée d'effectifs habitant en dehors de la région : 40% de leurs apprenants inscrits en première année.

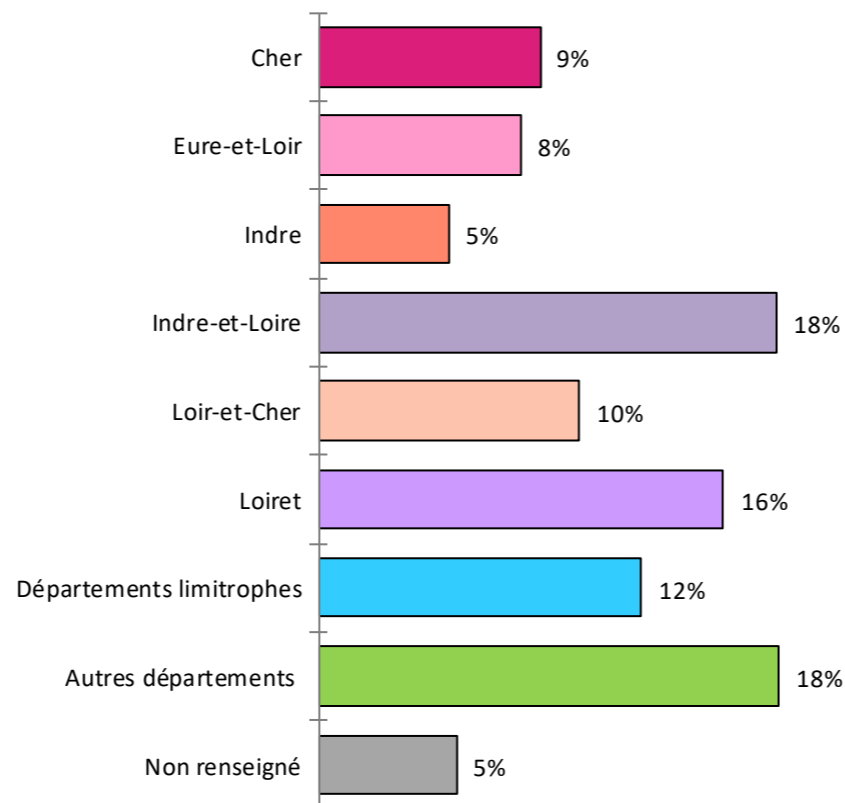
Si on regarde chaque formation, **trois cursus ont une majorité d'étudiants originaires d'une autre région : les ergothérapeutes (67%), les préparateurs en pharmacie hospitalière (66%) et les infirmiers de bloc opératoire (56%)**.

Précisions que pour les préparateurs, cela s'explique par une organisation inter-régionale de l'école de Tours avec la Bretagne et les Pays de Loire (41% en sont originaires). Chez les ergothérapeutes, outre l'implantation de l'école en Indre-et-Loire qui est un département attractif pour les «frontaliers», le calibrage de l'offre de formation nationale est aussi à considérer : 26 instituts de formation, ce qui peut inciter à la mobilité géographique des postulants.

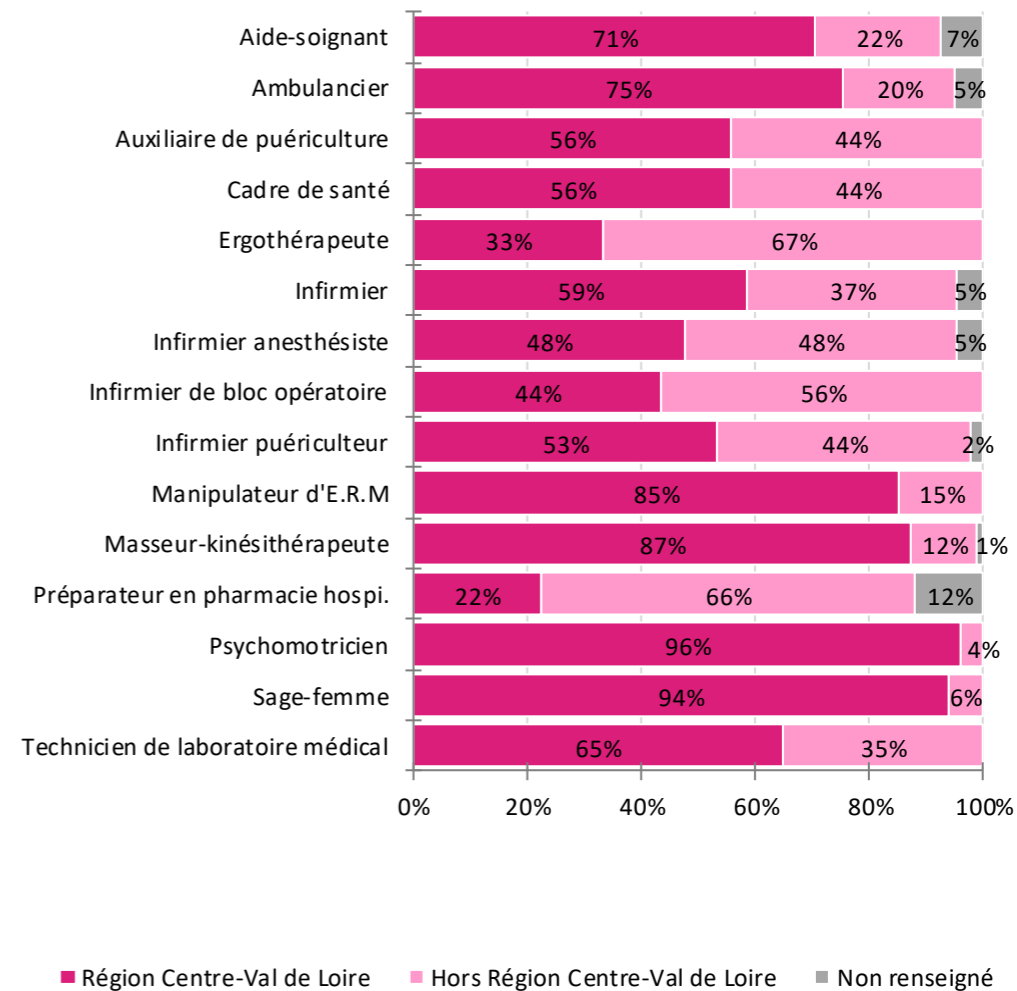
Apparaît dès lors un enjeu fort pour certains métiers sur le territoire régional, à savoir la capacité à être suffisamment attractif pour qu'à la fin de leur cycle de formation, ces futurs professionnels s'y installent pour rester travailler.

Origine géographique

Effectif inscrit en première année toute filière confondue



Effectif inscrit en première année par filière



➔ Zoom sur les apprenants originaires de la région inscrits dans les filières d'aide-soignant et d'infirmier

Sur les quinze filières paramédicales, deux sont dispensées sur chacun des six départements de la région : aide-soignant et infirmier.

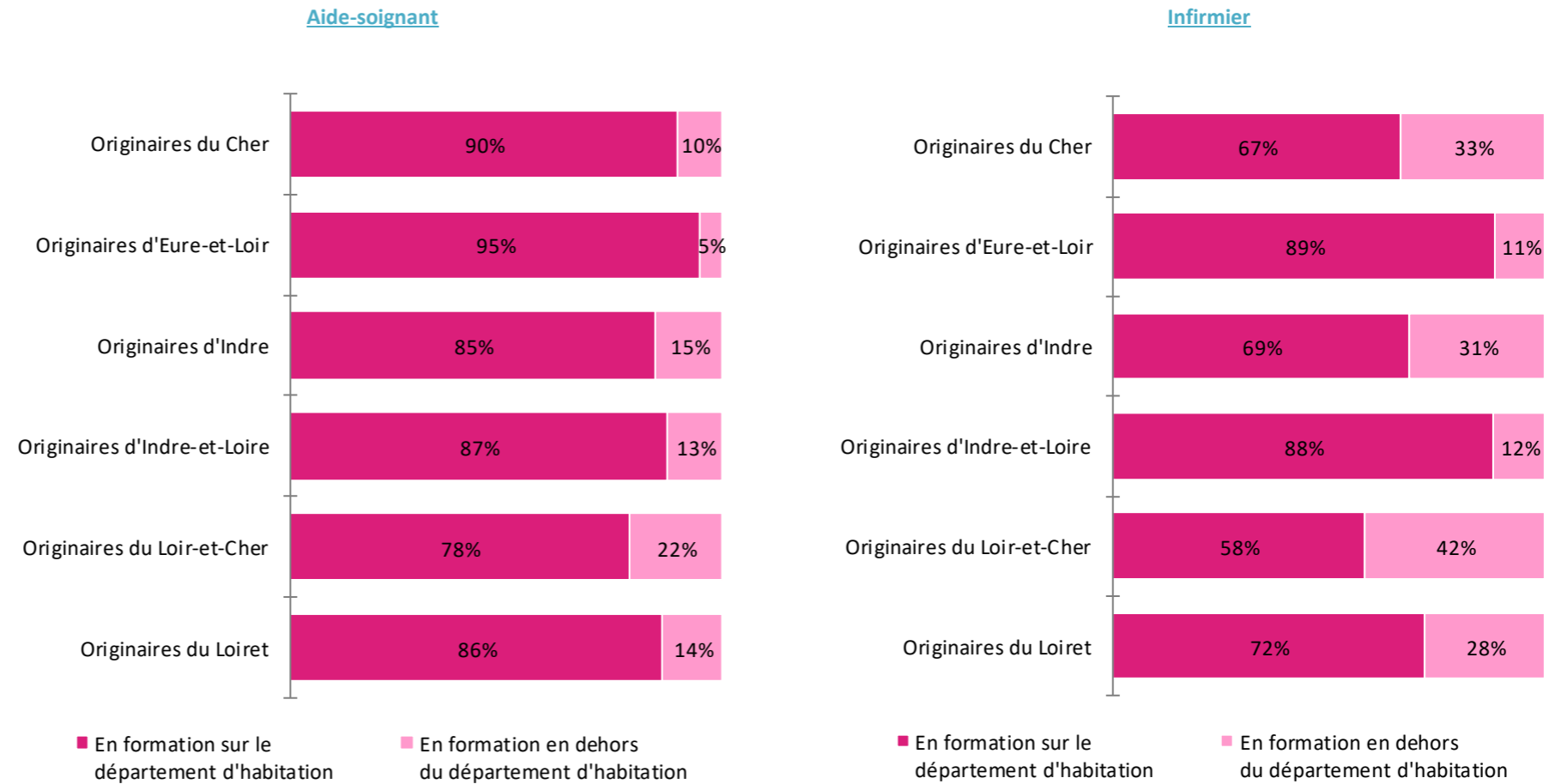
Il a semblé intéressant de regarder où se sont inscrits les apprenants originaires de la région par rapport à leur territoire d'habitation.

Globalement, les étudiants aides-soignants sont moins mobiles, 87% ont privilégié le département d'habitation pour suivre ce cursus. Chez les infirmiers, cet indicateur s'élève à 76%.

Si on regarde au niveau infra-régional, cette tendance se retrouve chez les personnes originaires du Cher (90% des apprenants aides-soignants sont en formation sur leur département, 67% lorsqu'ils suivent la formation d'infirmier), de l'Indre (85% // 69%) et dans une moins forte proportion chez les Loirétains (86% // 72%).

Les étudiants originaires d'Eure-et-Loir et d'Indre-et-Loire se démarquent en restant plus massivement se former sur leur territoire, et ce pour les deux cursus.

Les plus enclins à la mobilité sont les Loir-et-Chériens : 22% des apprenants aides-soignants et 42% des apprenants infirmiers suivent leur formation en dehors de leur territoire. Les flux sont principalement orientés vers les écoles d'Indre-et-Loire et du Loiret.



Filtre sur les personnes originaires de la région Centre-Val de Loire

➔ Présentation des enquêtes « Ecole » de la DREES – Extrait du site <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

Objectifs de l'enquête

L'enquête auprès des écoles de formation aux professions de santé est réalisée annuellement depuis 1980. Elle a pour objectifs de dénombrer et d'identifier les établissements de formation aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme, et de recueillir des informations sur le nombre et les caractéristiques des étudiants ou élèves en formation (sexe, âge, niveau de formation générale, modes de prise en charge financière, etc.). Elle permet aussi de mettre à jour le fichier Finess, qui recense l'inventaire des équipements dans le domaine sanitaire et social, et d'établir la statistique des diplômes délivrés chaque année. L'analyse des flux d'entrée dans ces formations constitue également un thème majeur de cette enquête.

Les résultats de ces enquêtes servent à analyser la démographie des professions de santé, tant au niveau national que régional. Ils sont aussi utilisés à des fins budgétaires (détermination prévisionnelle des bourses) ou pour le suivi de mesures plus ponctuelles. Ils permettent enfin au ministère de l'Éducation nationale de recenser l'ensemble des effectifs scolarisés, pour calculer le taux de scolarisation par âge ou encore suivre le parcours des tout jeunes bacheliers.

L'enquête a fait l'objet d'un important travail de refonte en 2003. Dès cette date, deux types d'informations sont collectées : des données individuelles, recueillies auprès de chacun des étudiants, et des données agrégées par formation, fournies par les établissements.

À partir de 2018 les données individuelles seront collectées tous les 4 ans (prochaine collecte prévue en 2021), les données agrégées par formation continueront à être collectées chaque année.

Depuis 2008 cette enquête est harmonisée avec l'enquête annuelle sur la formation aux professions sociales.

Champ de l'enquête

L'enquête recouvre l'ensemble des établissements de formation aux professions de santé en fonctionnement à la rentrée de l'année de l'enquête, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM).

Formations

Les formations concernées sont celles préparant aux professions de santé suivantes : sages-femmes, infirmiers diplômés d'État, ambulanciers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électro-radiologie médicale, auxiliaires de puériculture, aides-soignants, préparateur en pharmacie hospitalière, infirmiers-anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, infirmiers puériculteurs et cadres de santé.

Protocole de la collecte

La DREES pilote l'enquête écoles au niveau national et les services statistiques des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) assurent le suivi de la collecte et le contrôle des questionnaires (réponses aux questions des établissements, relances des établissements n'ayant pas répondu, contrôles des réponses).

La liste des écoles à enquêter est établie à partir du répertoire Finess (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux). Il est mis à jour avant le lancement de l'enquête par les DRJSCS.

Depuis 2008, la saisie informatique des questionnaires est assurée par les établissements de formation eux-mêmes sur un site internet dédié. Elle s'achève au mois de mars de l'année n+1.



GIP ALFA

CENTRE-VAL DE LOIRE

GIP Alfa Centre-Val de Loire – Pôle ORFE
10 rue Saint Etienne
45000 Orléans

☎ : 02.38.24.15.40 ✉ : j.caillet@alfacentre.org

